



Pour publication immédiate

Nouveau rapport qui dit que l'utilisation du système fiscal lorsqu'il s'agit d'offrir un revenu de base garanti comprend des avantages... mais aussi des obstacles

Le 18 juillet 2017 – Le plus récent rapport de l'Institut des politiques du Nord dans la [Série du RBG](#) fait valoir qu'il y a un certain nombre d'avantages et de problèmes lors de l'utilisation du système d'imposition du revenu des particuliers (SIRP), et ce, pour offrir un revenu de base garanti en Ontario.

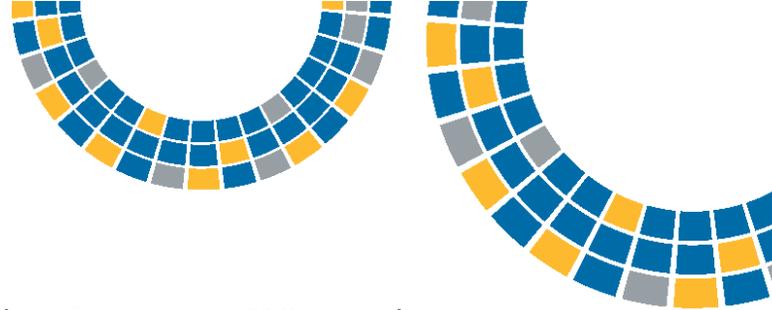
Comme le dit Lindsay Tedds, Ph. D., notre système fiscal existant ne sert pas qu'à augmenter les revenus; c'est un instrument qui a pris de plus en plus d'importance dans l'offre liée au soutien du revenu. Beaucoup de personnes, dont l'honorable Hugh Segal, conseiller spécial du projet pilote du revenu de base de l'Ontario, ont suggéré que l'Agence du revenu du Canada pourrait jouer un « rôle naturel » dans la gestion du programme de revenu de base.

Dans le rapport, [La mise en œuvre d'un revenu de base garanti dans le cadre du régime d'impôt sur le revenu des particuliers : avantages, obstacles et ennuis](#) est explorée cette idée de façon plus détaillée, faisant initialement ressortir la valeur de l'utilisation du système fiscal lors de la mise en œuvre d'un RBG.

Selon Tedds, recourir au système fiscal pourrait simplifier un processus très complexe, qui comporte souvent du chevauchement pour les bénéficiaires de prestations sociales, tout en réduisant les coûts administratifs. De plus, le système social a déjà les outils permettant de matérialiser un RBG – à savoir, les crédits d'impôt remboursables.

Toutefois, Tedds continue et s'explique comme suit : « bien qu'une unique structure d'aide sociale comporte des avantages, il est important de se souvenir que le système fiscal canadien est en soi complexe, intimidant, et il est difficile d'y naviguer – surtout pour ceux qui ont le plus besoin d'un RBG »; en outre, « bien qu'il y ait un certain nombre d'avantages pour l'utilisation du système d'impôt sur le revenu lorsqu'il s'agit de matérialiser un RBG en Ontario, il y a diverses difficultés ».

Dans son rapport, l'auteure suggère que la précision du revenu et le régime de taxe harmonisé du Canada pourraient être les obstacles les plus importants lors de la matérialisation du revenu de base de cette façon. Tout revenu de base devrait être financé par des revenus fiscaux et/ou des récupérations fiscales, et les deux dépendent de la précision du revenu déclaré. Tedds continue et explique diverses façons de produire des revenus inexacts en Ontario.



Un autre difficulté de taille lors de l'utilisation du système fiscal pour un RBG est le régime de taxe harmonisé du Canada. Les provinces sont liées par des accords de perception fiscale qui réduisent leur latitude à la conception de programmes fiscaux. Les provinces qui désirent procéder à des modifications importantes doivent obtenir des approbations d'autres gouvernements – provinciaux, territoriaux et fédéral –, ce qui exige des niveaux élevés de partenariat et de collaboration. Enfin, même si le système fiscal pouvait fournir un revenu de base par des transferts d'argent comptant, l'Agence du revenu du Canada n'est pas équipée pour offrir les nombreux autres services qui sont importants pour les bénéficiaires du bien-être social qui ont un bas revenu, par exemple les soutiens à l'emploi et l'orientation des personnes vers d'autres organismes.

Tedds conclut comme suit : « Aborder ces détails de la mise en œuvre serait en fait relié à la fois à la politique et aux objectifs d'un RBG. De tels problèmes pourraient être résolus, peut-être pas facilement, mais il faudrait un réel effort, des discussions et de la maturité chez tous les acteurs pertinents. »

Ce document est le quatrième d'une série qui explore divers thèmes présentés lors de la conférence de l'IPN consacrée au revenu de base garanti, en octobre 2016. Parmi les thèmes du rapport se trouvent les problèmes d'insécurité alimentaire, les modèles potentiels d'une expérience pilote du RBG, les répercussions fiscales ainsi que les effets potentiels sur les innovateurs sociaux et les Premières Nations.

Pour lire le rapport complet, visitez www.northernpolicy.ca. Pour voir les présentations de la conférence RBG de l'IPN et pour explorer les remarques et réactions des participants, visitez www.northernpolicy.ca/big

Entrevues par les médias : L'auteur Lindsay Tedds et Le président et chef de la direction de l'IPN, Charles Cirtwill, sont également disponible pour communiquer ses commentaires.

Pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Katie Elliott
Coordonnatrice des communications
705-542-4456
kelliott@northernpolicy.ca

À propos de l'Institut des politiques du Nord :

L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant de l'Ontario. Nous effectuons de la recherche, accumulons et diffusons des données probantes, trouvons des opportunités en matière de politiques, afin de favoriser la croissance et la durabilité des collectivités du Nord. Nous avons des bureaux à Thunder Bay, Sault Ste. Marie et Sudbury. Nous cherchons à améliorer les capacités du Nord ontarien de prendre l'initiative en politiques



socioéconomiques qui ont des répercussions sur l'ensemble du Nord ontarien, de l'Ontario et du Canada.

À propos de l'auteure

Lindsay Tedds, Ph. D., est professeure adjointe à la School of Public Administration (école d'administration publique) de l'Université de Victoria. Sa recherche et son domaine d'enseignement principaux portent sur l'économie appliquée et l'analyse des politiques, un accent particulier étant mis sur la politique fiscale. Lindsay a également occupé plusieurs postes au sein du gouvernement du Canada, à Ottawa, ainsi que dans les domaines de l'économie publique et de la mise en œuvre de politiques. Dans ce qui l'intéresse en recherche se trouvent l'économie publique, l'économie de la fiscalité, la non-conformité fiscale, l'économie clandestine, la rémunération des dirigeants, l'imposition de primes de rendement à long terme, la conception et la mise en œuvre de frais d'utilisation et la microéconomie appliquée.

À propos de la série sur le revenu de base garanti (RBG)

RBG de l'Institut des politiques du Nord. Dans la série sont explorés divers thèmes politiques reliés à la mise en œuvre ainsi qu'aux répercussions économiques et sociales potentielles d'un revenu de base garanti en Ontario. La recherche et l'analyse offertes dans les rapports ont d'abord été présentées lors de la conférence de l'IPN, consacrée au revenu de base garanti, en octobre 2016. Parmi les thèmes explorés par des chercheurs multidisciplinaires et des auteurs reconnus dans leur domaine se trouvent les problèmes de sécurité alimentaire, les modèles potentiels d'une expérience pilote du RBG, les répercussions fiscales ainsi que les effets potentiels sur les innovateurs sociaux et les Premières Nations.

Pour voir les présentations de la conférence de l'IPN sur le RBG et pour explorer les remarques et réactions des participants, visitez www.northernpolicy.ca/big.